

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL  
VENDREDI 18 MARS 2022- 20h

**Président :** Roger BELOT.

**Présents :** Roger BELOT, Claudine BULLE LESCOFFIT, François AYMONIER, Mélanie SOITTOUX, Xavier THIOLLET, Christelle MOURAUX, Jean-Luc MERCIER, Elodie GUYOT, Matthieu CASSEZ, Marielle SALVI, Claude WATIEZ, Marion ZURBACH.

**Absents excusés :** Sophie BILLET, Julien MEJEAN, Yves BALANCHE.

Le Maire vérifie le quorum et ouvre la séance à 20 heures.  
Xavier THIOLLET est désigné comme secrétaire de séance.

**1- Débat d'orientation budgétaire (sans vote)**

Le Maire indique que le débat d'orientation budgétaire n'est toujours pas obligatoire pour les communes de moins de 3500 habitants, mais il est intéressant, avant le vote du budget 2022 vendredi 25 mars prochain, d'avoir des échanges entre élus sur les priorités que le Conseil Municipal se donne pour orienter nos dépenses en 2022.

Pour éclairer leurs réflexions, le Maire donne aux élus un certain nombre d'informations sur l'exécution du budget 2021.

- Sur le plan financier : Le budget communal 2021 se termine sur un excédent de 532 282,96 euros, le budget EAU sur un excédent de 141 356,17 euros. Et le Budget BOIS sur un excédent de 792, 48 euros.
- Sur le plan du capital d'emprunt de la Commune, il s'élève à 1 479 627,17 euros au 31 décembre 2021. Nous avons remboursé cette année 2021 le montant de 94 254,69 euros de capital et 17 331,40 d'intérêts (total : 111 586,09 euros). En 2022, nous proposons aux élus de rembourser 150 000 euros en plus de l'annuité habituelle. Le capital d'emprunt devrait être de l'ordre de 1 235 000 euros en fin d'année 2022
- Sur le plan des impôts locaux, nous les avons augmentés de +3%. La somme totale perçue par la commune a été de 469 786 euros, ce qui a représenté 392 euros par habitant alors que le montant moyen par habitant pour les communes de notre strate est de 485 euros.
- Sur le plan des effectifs de personnels, la Commune emploie 10 personnes physiques qui exercent 7,42 ETP. La dépense de personnels représente 315 291,92 euros, soit 35,80 % de nos dépenses de fonctionnement. En moyenne nationale pour les communes de notre strate, cette dépense représente 38,98% du fonctionnement.
- Cette année 2021, sur le budget communal, nous avons investi 326 530,80 euros de la manière suivante :

Numérisation des registres d'Etat-Civil :		1 731,17
Enfouissement éclairage public rue de la distillerie et cimetièrè	11 631,00	
Cimetièrè : exhumations :	10 634,00	22 265,00
Achats terrains :		2917,40
Aménagement terrain multisports + piquets		89 090,84
Broyage :		4 799,52
Plantation arbustes :		1 319,29
Aménagements divers :		13 552,80
Sécurité école :		21 975,60
Crèche (sol + éclairage) :		8 294,42
Electricité Ecole		1 314,66
Voirie :		117 261,31
Signalétique :		4 008,84
Achat (Opel) (solde après leasing)		2 429,98
Matériel bureau Ordi :		4 348,00
Matériel bibliothèque :		1 800,00
Remorques vélos :		801,00
Perrin SAS Lot n°9 (fin chantier presbytère)		7 511,80
Etudes de faisabilité SOLIHA (Mairie/colo):		9 008,00
Divers :		578,77
Eclairage façade mairie presbytère :		11 522,40
<b>TOTAL DEPENSES .....</b>		<b>326 530,80</b>

NB : cette somme ne tient pas compte des subventions accordées. Les subventions peuvent être versées l'année N, mais plus souvent l'année N+1, voire N+2.

Les recettes réelles d'investissement se sont élevées à 338 112,74 euros :

FCTVA :	124 398,84
Taxes d'aménagement :	12 767,81
Subventions Région :	54 056,38
Subventions Département :	21 164,00
Autres :	63 603,00
dont 51 003 du SYDED et 12600 de la CAF	
Dotations diverses :	27 222,71
<b>TOTAL RECETTES :</b>	<b>338 112,74</b>

Le Maire engage le débat sur la fiscalité et sur les investissements à réaliser en 2022. Il indique que l'équilibre de notre budget ne permet pas d'envisager des dépenses d'investissement supérieures à 300 000 euros, mais pour faire face aux aléas de la réalisation de nos chantiers, il propose d'inscrire des projets pour une somme supérieure. Ainsi un chantier qui ne se réaliserait pas pourrait être remplacé par un autre, tout aussi prévu au budget.

C'est ainsi qu'il propose d'inscrire les opérations suivantes :

La fin de l'aménagement de l'arrière de la mairie avec l'aire de jeux et le terrain multisports.

L'accessibilité de la mairie ;

La sécurisation de la place de la mairie et la traversée de la route à hauteur du Snabeudzi.

Des feux comportementaux pour réduire la vitesse dans la traversée du village.

Des dépenses de voirie.

Les panneaux photovoltaïques sur la toiture de l'église.

L'abri pour les jardins partagés.

L'aménagement du terrain de pétanque au centre du village.

L'extension du colombarium.

L'achat par la Commune des VTT à assistance électrique.

L'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la scierie communale.

Il évalue ces opérations à 430 000 euros environ sans les subventions qui représentent au global de l'ordre de 25% de ce montant.

S'agissant des travaux sur la Colo, il indique que le cabinet d'études nous propose un co-financement (subventions) de notre investissement très insuffisant, en l'état actuel du projet (sans médicalisation). Il faudrait sans doute réorienter le projet en intégrant un aspect médicalisation, ce qui correspondrait à une opportunité actuellement en extension dans le village : à savoir le développement d'un pôle de professionnels paramédicaux et de santé autour du cabinet d'ostéopathie. Ce projet n'en est qu'à ses débuts, il nécessite un gros travail de préparation et d'études avec notre cabinet d'études et de coordination avec les organismes co-financeurs.

Sur le Budget EAU, le maire propose le changement des canalisations du bas du village, le remplacement de la bêche de la retenue collinaire qui est en très mauvais état, et a suite de l'aménagement du périmètre de protection de la source du Vourbey, déjà engagé.

Sur le Budget BOIS, les travaux sur les pistes forestières en forêt communale sont quasiment achevés, après les chantiers de 2016 et 2017 puis le programme triennal, enfin à travers les travaux menés par l'ASA des Buclés (2021 et solde en 2022). Ce qui nous permettra de diminuer les investissements en 2022, tout en assurant encore la sylviculture indispensable à l'entretien de nos forêts.

Le Maire invite les élus à échanger sur l'ensemble de ces sujets.

## **2- Prêt relais.**

Le Maire indique que la Commune avait contracté en 2020 un prêt relais sur deux ans, de 350 000 euros pour attendre le versement de subventions. L'échéance de remboursement est fin mars 2022.

Mais nous n'avons pas encore reçu toutes les subventions attendues.

Il est proposé au Conseil de rembourser le prêt relais de 2020 mais d'en contracter un autre d'un montant de 200 000 euros. Cette opération permettrait à la Commune d'attendre les subventions en retard tout en allégeant le capital d'emprunt de 150 000 euros.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de contracter un prêt relais de 200 000 euros sur 2 ans au taux de 0,37% auprès de la Caisse d'Epargne de Pontarlier et d'autoriser le Maire à signer la convention de prêt.

Votes : 12

Pour : 12

Contre : 0

Abstention : 0.

### 3 - Divers.

La composition du **bureau de vote** pour les élections présidentielles des dimanches 10 et 24 avril 2022.

Les élus procèdent à l'établissement du tableau de permanence composant le bureau de vote.

Les jeunes électeurs de 18 ans vont être contactés pour leur proposer de se joindre au bureau de vote dans une perspective de citoyenneté.

### Solidarité avec l'Ukraine.

La Commune et le CCAS des Fourgs se mobilisent.

Une collecte est organisée **salle de convivialité** les **mercredi 23 mars de 14 à 18 heures** et **samedi 26 mars de 9 h à 12 h**.

Cette collecte porte sur des dons d'argent et des dons matériels dont la liste, mise à jour des besoins, est à la disposition des usagers en mairie. Cette liste est affichée en mairie et dans les commerces.

La Commune a contribué à hauteur de 1600 euros avec 20 lits de camp et 20 sacs de couchage chauds.

Les dons matériels seront remis samedi 26 après-midi à l'association VOLIA UKRAINE à Pontarlier pour être acheminés en Pologne mardi 29 mars.

Les dons en argent seront employés à l'achat de matériel spécifique plus onéreux.

La réunion est levée à 23 h.

Prochaine réunion du Conseil Municipal : Vendredi 25 mars 2022, 20 heures.

Le maire,

Roger BELOT



Le Secrétaire,

Xavier THIOLLET

